

Lubrifiant synthétique Low SAPS avec technologie Fuel Economy développé pour les moteurs de dernière génération répondant aux normes Euro VI et compatible avec les motorisations antérieures.

PRO 350X FE répond aux normes limitant les émissions polluantes: normes Stage IV ou Tier 4 Final.

PERFORMANCES

Normes : ACEA E7/E6/E9
API CI-4/API CJ-4

Spécifications:
MB 228.51
MAN M3477
MTU TYPE 3.1
VDS-4 / VDS-3
RLD-3 / RLD-2
MACK EO-N / EO-O PP
CUMMINS 20081
CATERPILLAR ECF-1-a / ECF-3
DEUTZ DQC IV-10 LA / III-10 LA

ORGANISMES et CONSTRUCTEURS – Domaine d'application –

ACEA E9: Pour moteurs Euro III/IV/V/VI dotés d'EGR*, traitement NOx.

ACEA E7 : Pour moteurs Euro III/IV/V dotés d'EGR*, traitement NOx sans DPF**, espacement de vidange prolongé. Répond aux anciennes normes ACEA E5/E3, désormais obsolètes.

ACEA E6 : Pour systèmes Euro I/II/III/IV/V recommandés pour les moteurs dotés d'EGR*, de SCR et de DPF, espacement de vidange prolongé.

API CJ-4 : Norme depuis 2007 avec système d'épuration des gaz d'échappement DPF**.

VOLVO VDS-4: Pour moteurs Volvo Euro III/IV/V/VI (ACEA E9) / Espacements de vidange prolongés de maxi 100 000 kms.

MB 228.51 : Pour moteurs dotés de DPF** / Espacement de vidange prolongé (ACEA E6) jusqu'à 120 000 kms.

RENAULT RLD-3: ACEA E9-08 + Volvo VDS-4.

MAN M3477: Pour moteurs Euro IV/V nécessitant une huile « Low SAPS » / Espacement de vidange prolongé (ACEA E6) jusqu'à 100 000 kms.

CUMMINS CES 20081 : Pour moteur Cummins avec EGR* nécessitant une huile API CJ-4.

MTU Type 3.1 : Huile multigrade contenant des additifs à bas taux de cendres.

Caterpillar ECF-3 / 1-a : Pour répondre aux exigences des véhicules hors route, dans les moteurs Caterpillar produits en 2007 dotés de DPF** / Espacement de vidange 500h.

Deutz DQC IV-10 LA : Huile pour moteur diesel à très haut rendement et à faible teneur en cendres, offrant un rendement maximum avec une ventilation fermée du bloc moteur et/ou à très haute contrainte thermique.

* EGR : (*Exhaust gas recirculation*) Recirculation des gaz d'échappement mise en place sur la ligne d'échappement pour combattre la pollution.

** DPF : Filtre à particules.

AVANTAGES

La formulation de PRO 350X offre les avantages suivants :

- Economie de carburant jusqu'à 1 % par rapport à une huile 15W-40 ACEA E7 d'après l'essai OM 501 FE (économie de 1330 € de carburant ou 1900 km supplémentaire par an, pour 1 véhicule).

- Faible teneur sulfatées Phosphore & Soufre, respectant les dernières technologies de système de dépollution (EGR, FAP, SCR,...).

- Allongement des espacements de vidange selon les recommandations des constructeurs.

Les performances de la PRO 350X permet de minimiser sur le long terme :

- la dégradation de l'huile par oxydation.
- la corrosion du moteur.
- l'usure du moteur.
- l'encrassement du moteur.

| Caractéristiques | Normes | Unités | Valeurs |
|------------------------|---------------|--------------------|---------|
| Masse volumique à 15°C | ASTM D 1298 | g/ml | 0.8640 |
| Viscosité à 40°C | ASTM D445 | mm ² /s | 79.34 |
| Viscosité à 100°C | ASTM D445 | mm ² /s | 12.26 |
| Indice de viscosité | NF T 60-136 | - | 151 |
| Point d'écoulement | ASTM D2602 | °C | -39 |
| Viscosité à -25°C | ASTM D2602 | mPa.s | 6110 |
| Viscosité HTHS | CEC L-36-A-90 | mPa.s | 3.65 |
| TBN | DIN ISO 3771 | mg KOH/g | 10.2 |
| Teneur en cendres | ASTM D 874 | g/100g | 1.0 |

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : III-IGOL016-1703
Date d'édition : 03/04/2017